Olivier PERONNET

HEC

Expert comptable diplômé par l'Etat

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE

07 NOV. 2002

DEPOT N°33367

23, avenue Pierre 1er de Serbie,
75116 PARIS
Téléphone 01 43 18 42 42
Télécopieur 01 44 40 04 16

VALTECH FORMATION

4, place des Vosges – Quartier Gambetta
92 400 COURBEVOIE

QB 4124

APPORT PARTIEL D'ACTIF
DE LA SOCIETE VALTECH SA
A LA SOCIETE VALTECH FORMATION

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA SCISSION
SUR LA VALEUR DES APPORTS

Ordonnance de Monsieur le Président
du Tribunal de Commerce de Nanterre
du 1er octobre 2002

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA SCISSION

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre en date du 1er octobre 2002 dans le cadre de l'apport partiel d'actif de la société VALTECH SA à la société VALTECH FORMATION, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L 225-147 du Code de Commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de traité d'apport partiel d'actif signé par les représentants des sociétés concernées en date du 30 septembre 2002, amendé par un avenant en date du 16 octobre 2002. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports, augmentée de la prime d'émission.

Je vous prie de trouver ci-après mes constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports
2. Diligences et appréciation de la valeur des apports
3. Conclusion

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. Sociétés en présence

Les principales caractéristiques des deux sociétés en présence sont les suivantes :

a) VALTECH SA, **société apporteuse**, est une société anonyme, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 389.665.167. Son siège social est sis Grande Arche de La Défense, 92 044 PARIS LA DEFENSE Cedex.

Son capital social s'élève à 1.053.560,54604 € divisé en 69.116.235 actions sans valeur nominale.

VALTECH SA est cotée au Nouveau Marché de la bourse de Paris depuis le 12 avril 1999 et fait donc appel public à l'épargne.

La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes prestations de services et distribution de produits dans le domaine informatique et toutes prestations d'analyse, de conseil en gestion, management, organisation, logistique, systèmes informatiques, ainsi que tous travaux s'y rattachant.

- la participation, directe ou indirecte, dans toute société, fond d'investissement, groupement, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, de transformation d'anciennes sociétés, par voie d'apports en nature mobiliers ou immobiliers ou en numéraire, fusion, alliance, souscription d'actions, parts d'intérêts, obligations ou autrement dans toutes affaires commerciales, industrielles ou financières pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à développer ses affaires ou à créer de la valeur pour ses actionnaires.

- et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes.

b) VALTECH FORMATION, **société bénéficiaire**, est une société par actions simplifiée au capital social de 37.000 € composé de 3.700 actions de 10 € de nominal chacune. Elle est en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre. Son siège social est sis, 4 place des Vosges – Quartier Gambetta, 92 400 COURBEVOIE.

La société a pour objet en France et dans tous pays :

- toutes activités de formation, toutes prestations de services et distribution de produits dans le domaine informatique, des conseils en gestion, management, organisation, logistique, ainsi que tous travaux s'y rattachant ;

- et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes.

Préalablement à la réalisation de l'apport scission, son capital sera réduit d'un montant de 23.273 € par affectation de ce montant sur un compte de prime d'émission, son capital étant ainsi réduit à 13.727 € divisé en 3.700 actions de 3,71 € de nominal.

1.2. Motifs et but de l'opération

Cette opération d'apport constitue une opération de réorganisation interne de VALTECH SA, s'inscrivant dans le cadre de la stratégie de développement de cette activité laquelle fonctionne d'ores et déjà et historiquement de façon autonome.

1.3. Base de l'apport

Les éléments d'actifs et de passifs afférents à la branche d'activité seront apportés à leur valeur comptable dans les livres de VALTECH SA à la date d'effet de l'opération, soit le jour de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires de VALTECH FORMATION amenée à approuver l'apport.

Pour arrêter les modalités de l'opération, les parties ont dressé un inventaire des créances et des dettes rattachées à ce fonds, sur la base de l'arrêté semestriel de VALTECH SA au 30 juin 2002.

Dans le cas où les valeurs définitives des actifs apportés et des passifs pris en charge à la date de réalisation de l'apport feraient apparaître un montant d'actif net apporté inférieur au montant stipulé

dans le traité d'apport, soit 1.559.450 €, VALTECH SA s'engage à verser à VALTECH FORMATION un complément d'apport correspondant à cet écart.

1.4. Propriété, jouissance et conditions

Les modalités de réalisation de l'opération exposées de façon détaillée dans le projet de traité d'apport partiel d'actif peuvent se résumer comme suit :

- La date d'effet de l'opération est fixée au jour de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires de VALTECH FORMATION amenée à approuver l'apport. En conséquence, VALTECH FORMATION aura la jouissance des biens et droits composant cet apport à compter de cette date.

- Sur le plan fiscal, l'opération est placée sous le régime de faveur prévu à l'article 210 B du Code Général des Impôts en matière d'impôt sur les sociétés et sera soumise au droit fixe de 230 € prévu par l'article 817 du Code Général des Impôts en matière de droits d'enregistrement.

Les autres éléments sont décrits dans le projet de traité d'apport partiel d'actif et n'appellent pas de remarque de notre part.

1.5. Conditions suspensives

La réalisation définitive de l'apport est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- approbation par l'assemblée générale des actionnaires de VALTECH SA de cette opération d'apport partiel d'actif ;

- approbation par l'assemblée générale des associés de VALTECH FORMATION de la réduction de capital préalable et de cette opération d'apport partiel d'actif.

1.6. Description des apports

L'intégralité des éléments d'actif et de passif constituant la branche complète et autonome d'activité représentée par l'activité Formation de VALTECH SA sera apportée à VALTECH FORMATION.

Afin d'évaluer provisoirement le montant des actifs et passifs apportés, les parties ont décidé d'estimer ces valeurs, sur la base de l'arrêté semestriel de VALTECH SA au 30 juin 2002, en tenant compte également des amortissements prévisionnels au 31 octobre 2002 devant intervenir sur les immobilisations corporelles transférées dans le cadre de l'apport.

Sur cette base les éléments d'actif et de passif apportés sont les suivants (en €) :

	Brut	Amort/prov.	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Concessions Brevets et licences	211 465	113 893	97 573
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Installation générales agencements	922 297	395 545	526 752
Matériel informatique	640 917	479 194	161 723
Mobilier	209 491	94 833	114 658
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Dépôts et cautionnements versés	123 869		123 869
CREANCES CLIENTS			
Compte collectif Clients	1 498 985		1 498 985
Clients Effets à recevoir	5 118		5 118
Clients douteux	65 877	56 992	8 884
Clients Factures à établir	37 060		37 060
AUTRES CREANCES			
Personnel, avances et acomptes	7 622		7 622
TVA déductible sur immo 19,6%	304		304
TVA déductible à 19,6%	65 090		65 090
TCA/Factures non parvenues	7 078		7 078
DISPONIBILITES	100 000		100 000
COMPTES DE REGUL.ACTIF			
Charges constatées d'avance	29 292		29 292
ACTIF APPORTE	**3 924 466**	**1 140 457**	**2 784 009**

FOURNISSEURS	
compte collectif Fourniseurs	483 374
Factures non parvenues	81 766
DETTES SOCIALES	**344 264**
DETTES FISCALES	**286 932**
COMPTES DE REGUL.PASSIF	
Produits constatés d'avance	28 218
TOTAL PASSIF PRIS EN CHARGE	**1 224 555**

ACTIF NET APPORTE	**1 559 454**

Le montant de l'actif net apporté estimé à la date de la situation comptable de référence, soit le 30 juin 2002, ressort à 1.559.454 € arrondi à 1.559.450 €.

1.7. Rémunération des apports et augmentation de capital

Les parties ont convenu de déterminer les conditions de rémunération proposées au regard des valeurs réelles estimées de la branche d'activité apportée d'une part et des actions de VALTECH FORMATION d'autre part.

L'évaluation de l'activité apportée s'est faite sur la base de l'application d'un multiple au chiffre d'affaires prévisionnel 2002 de la branche d'activité apportée et celle d'une action de la société bénéficiaire sur la base d'une quote-part de situation nette comptable, la société bénéficiaire n'ayant exercé aucune activité à ce jour.

Il en résulte que le présent apport sera rémunéré par l'émission de 420.000 actions d'une valeur nominale de 3,71 € chacune, entièrement libérées, de VALTECH FORMATION, représentatives d'une augmentation de capital de 1.558.200 €.

La différence entre le montant des apports, soit 1.559.450 € et le montant nominal des actions attribuées en rémunération des apports, soit 1.558.200 €, constitue une prime d'apport d'un montant de 1.250 € qui sera inscrite au passif du bilan de VALTECH FORMATION.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. Diligences effectuées

Nos travaux ont consisté, pour l'essentiel :

- à nous entretenir avec les dirigeants et responsables des sociétés en présence, tant pour comprendre l'opération proposée et le contexte, que pour en analyser les modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées ;

- à nous entretenir avec les commissaires aux comptes de VALTECH et à revoir notamment leurs dossiers de travail sur la validation du détourage de l'activité apportée ;

- à obtenir des données d'exploitation relatives aux résultats historiques et prévisionnels de la branche d'activité apportée.

2.2. Appréciation de la valeur des apports

L'opération qui vous est présentée est une opération de restructuration exclusive de tout intérêt tiers, VALTECH FORMATION étant une filiale à 100% de VALTECH SA.

Il convient d'observer que la valeur réelle estimée de la branche d'activité apportée, telle qu'appréciée pour déterminer la rémunération des apports, est significativement supérieure à la valeur comptable des actifs et passifs rattachés à la branche d'activité.

Compte tenu de l'effet à date de cette opération d'apport, la société VALTECH SA s'est engagée, si le montant de l'actif net apporté se trouvait être inférieur à cette date au montant de l'actif net estimé au traité d'apport, soit 1.559.450 €, à compenser cet écart par un complément d'apport.

3. CONCLUSION

Sur la base de mes travaux, et en prenant en considération l'engagement sus-mentionné compte tenu de l'effet à date de l'opération, je conclus que la valeur des apports s'élevant à 1.559.450 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire, augmentée de la prime d'émission.

Fait, à Paris, le 18 octobre 2002

Le commissaire à la scission

Olivier PERONNET

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie régionale de Paris